724 807

vzw AIB-VINÇOTTE BELGIUM asbl
Head office: Business Class Kantorenpark ▪ Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 ▪ fax +32 (0)2 674 59 59 ▪ info@aib-vincotte.be ▪ www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building ▪ Boulevard A. Reyerslaan 80 ▪ 1030 Brussels
Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 ☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11 Code PC Rési. ☐
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11 ☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: Client
N° de TVA:
ou n° de la carte d'identité:
Distributeur: A.L.E.
Compteur: n°: / index: /
Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

RAPPORT n°: P02 4450390
Membre n°:
Installation: Nom: LAMBERT
Adresse: Rue Félix Defays, 10
4860 Pepinster
Date de visite: 9.11.2005
Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Nom, Prénom:
Adresse: idem
Demandeur: ?

Type de visite: ☒ 270 ~~☐ 271~~ ~~☐ 276~~ RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ ~~Extension~~ ☐ ~~Modifi.~~ ☐ ~~Existante~~ ☐ ~~Temporaire~~
Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE : art. ☒ 86 ~~☐ 87~~ ~~☐ 88~~ ~~☐ 95~~ ~~☐ RGPT~~ ☐

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: NP A Type: /
Description du branchement: Aérien Type câble: EXVB Section: 4 x 10 mm²
Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 15
Type de prise de terre: Piquets Résistance de dispersion: 29 Ohms Isolement général: >1 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

Voir plans et schémas ci-joint.		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Néant. /

Rem: Meubles et accessoires SDB non placées.

Le différentiel général ~~était~~ a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 2030 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - ~~N'EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ~~ETAIT~~ PEUT ETRE - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

/

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le /

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Rouvrant 80
15 NOV. 2005
Technicien

Annexes: 2
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature

AIB-VINCOTTE Belgium
FRANCOIS Emmanuel
2745
- François

15 001 0 1 16